



Cordemais, le 12 janvier 2023

LA Commune de Cordemais confirme son LABEL « Territoire Bio ENGAGÉ »

En 2021, la commune de Cordemais obtenait le label « Territoire Bio Engagé » avec 2 fourchettes pour la mise en valeur des produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire. Cet engagement s'est confirmé puisque la commune s'est vu remettre son diplôme pour l'édition 2022.

Le label « Territoire Bio Engagé » est délivré par INTERBIO Pays de la Loire, association interprofessionnelle bio régionale, qui récompense et accompagne dans leurs efforts les collectivités territoriales et les établissements de restauration qui atteignent les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement et du Plan National Ambition Bio.

En 2021, Cordemais devenait la deuxième commune de Loire-Atlantique à se voir remettre le panneau « Territoire Bio Engagé ». De plus, en raison de la part de bio intégrée au restaurant scolaire, la commune obtenait alors le niveau « 2 fourchettes » du label.

En 2022, le restaurant scolaire a confirmé cette tendance, avec 53 % de produits bio servis aux jeunes Cordemaisiens, contre 42,6 % au moment de la remise du label.

Du bio, oui, mais pas que ! Le local a aussi sa place dans les assiettes : 86 % des produits français dont 50 % venant des Pays de la Loire et de Bretagne. En tout, ce sont 60 554 repas de qualité qui ont donc été servis en 2022, avec une moyenne de 40 g de gaspillage par jour et par enfant.



L'équipe de production du restaurant scolaire de Cordemais